

P03. UNE MÉTROPOLE
EXEMPLAIRE EN
DÉVELOPPEMENT

P08. UNE MÉTROPOLE
ACTIVE VIVANTE ET
SOLIDAIRE

P12. UNE MÉTROPOLE
VERTE

LILLE
MÉTROPOLE
COMMUNAUTÉ
URBAINE

urbanisme

économie

nature

eau

sport

tourisme

circulation

culture

énergie

déchets

Pour une
métropole où
mieux vivre

ELECTIONS
MUNICIPALES
MARS 2014

P20. VOS CANDIDATS
EUROPE ÉCOLOGIE
LES VERTS





**Une métropole en mieux,
une métropole à vivre !** p.2

**Une métropole exemplaire
en développement** p.3

Un urbanisme au développement durable

Contenir l'extension de la ville

Offrir à tous un habitat de qualité

La nature : une composante de la ville à part entière

La mobilité : un droit adapté et accessible à tous

**Une métropole active vivante
et solidaire** p.8

Un développement économique éco-compatibile

Organiser la transition énergétique

Développer l'accès à la culture

S'enrichir de toutes les coopérations

Le sport : santé et épanouissement de toutes et tous

Promouvoir partout l'égalité entre les femmes et les hommes : c'est fondamental !

Une métropole verte p.15

La métropole agricole

L'eau : notre bien commun

Jeter moins, trier plus, recycler mieux pour demain payer moins

Tourisme : un véritable outil au service du développement durable

Notre bilan p.19

Vos candidats p.20

Une métropole en mieux, une métropole à vivre

L'EAU DE VOTRE ROBINET, LES DÉCHETS QUE VOUS TRIEZ, LE TROTTOIR SUR LEQUEL VOUS MARCHEZ, LE BUS DANS LEQUEL VOUS MONTEZ...

Partout, dans toutes les communes, derrière ces gestes du quotidien, il y a **la communauté urbaine de Lille** qui s'occupe de bien d'autres choses encore : la construction de logements, la stratégie économique, la création d'espaces de nature, la gestion du Musée d'Art Moderne de Villeneuve d'Ascq, le crématorium d'Herlies, la rénovation des piscines ou encore le Grand stade. Simple outil technique au service des communes, lors de sa création par l'Etat en 1967, la communauté urbaine a vu peu à peu ses compétences se renforcer pour gérer aujourd'hui l'accès à des services qui font le quotidien de **plus d'un million d'habitants**. Pourtant, choisir une stratégie de mobilité, une politique de valorisation des ordures ménagères ou décider la conception d'une rue ou d'un espace public ne peuvent se réduire à une somme de choix techniques. Il s'agit très souvent de choix de société, qui relèvent du débat public et sont donc des choix politiques au sens noble du terme.

Pour les élections municipales de mars 2014, les écologistes refusent que le débat local reste enfermé dans nos 85 petits théâtres municipaux. De Wicres à Lille, de Comines à Villeneuve d'Ascq, nous sommes plus d'un million d'habitants à partager un territoire, des infrastructures, des équipements et

des réseaux communs. Les compétences de la vie quotidienne de Lille Métropole avec un budget de 1.5 milliards d'euros justifient un débat public à l'échelle intercommunale.

Les élections municipales des 23 et 30 mars prochain seront l'occasion de vous exprimer directement sur **les enjeux de la Métropole**. Sur le même bulletin de vote vous trouverez une liste municipale et, pour la première fois, une liste métropolitaine. C'est un début modeste pour sortir du trou noir démocratique dans lequel les intercommunalités sont plongées. Le débat d'agglomération aura donc lieu et, comme en 2001 et 2008, les écologistes répondent présents. Avec ce manifeste **«Pour une métropole où mieux vivre»** nous défendons une vision et un projet pour la Métropole.

Décider du visage de la métropole et de **la vie quotidienne de ses habitants en 2020 doit se décider aujourd'hui**. L'accès au logement, le droit à la mobilité pour tous, la protection des terres agricoles et de la ressource en eau, la lutte contre la précarité énergétique, le développement d'une économie locale, l'émergence d'une métropole nature... Autant d'enjeux que nous déclinons en propositions concrètes dans ce Manifeste **«Pour une métropole en mieux, une métropole à vivre»**.

Une métropole **exemplaire** en développement

Un urbanisme au développement durable

La ville est d'abord l'affaire des citoyens.

Les écologistes veulent rendre les questions d'urbanisme, de cadre de vie, de nature accessibles à tous les habitants. Notre bien-être, notre rapport à la nature, notre capacité à vivre ensemble, notre refus des ségrégations sociales et territoriales, de l'étalement urbain sont des enjeux essentiels dont nous voulons débattre avec tous.

La communauté urbaine de Lille dispose de l'essentiel des leviers pour agir. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sera finalisé dans la prochaine mandature ainsi que le Plan intercommunal d'urbanisme (PLU). Le plan climat adopté récemment sous notre impulsion devra y trouver sa traduction.

Dans toutes les grandes opérations urbaines, l'action des élus écologistes, dans les municipalités comme à la communauté urbaine, a toujours cherché à favoriser au maximum la transparence et la participation des habitants. Il y a encore beaucoup à faire pour y arriver. Mais la participation des habitants est d'autant plus essentielle qu'elle conforte les démarches visant la haute qualité environnementale et sociale.



NOS PROPOSITIONS

Mise en place d'ateliers citoyens d'urbanisme associatif au service de la réflexion et de l'action des habitants (1 par territoire).

Reconnaître un droit d'initiative citoyenne sur les questions d'aménagement urbain et de cadre de vie.

Associer plus étroitement le Conseil de Développement, assurer un devoir de suite de ses avis.

Plusieurs enjeux dominent la question urbaine dans la métropole :

1. Limiter l'extension de la ville.
2. Résoudre la crise du logement tout en réussissant leur rénovation thermique.
3. Protéger la place et la qualité de la nature sous toutes ses formes : l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les espaces naturels.
4. Garantir la mobilité pour tous au sein de l'aire urbaine.

Contenir l'extension de la ville

L'étalement sans limite de la ville est néfaste à la qualité de la vie urbaine : il décuple les problèmes de mobilité, ac-

centue les inégalités, détruit inutilement les terres agricoles. C'est pourquoi il convient de le contenir assez strictement et d'organiser son développement sans extension. Il faut réutiliser et reconverter tous les espaces disponibles : reconquérir les friches urbaines. Toutefois les écologistes seront vigilants pour que s'y maintienne un « tiers sauvage » permettant de renforcer la présence de la nature en ville.

Offrir à tous un habitat de qualité

Résoudre la crise du logement tout en réussissant a rénovation thermique.

Il manque 50 000 logements dans la métropole ; 75% de demandes émanent de personnes éligibles à une logement social. Les enjeux écologiques des années à venir imposent la rénovation thermique des logements existants et la construction de logements à très basse consommation d'énergie, source d'économies pour les familles.

Le plan local pour l'habitat de LMCU a donc fixé à la fois des objectifs qualitatifs (construire dans le tissu urbain existant, favoriser la mixité sociale, augmenter l'offre de logements sociaux) et des objectifs quantitatifs (36 000 logements d'ici 2018, dont 6000 logements sociaux).



Visite de quartier avec des élu-es métropolitain-es

Rendre accessible et rénover l'habitat existant : la loi Duflot a classé la métropole en zone à loyers plafonnés (zone B1) : ceux-ci ne devraient donc plus augmenter comme auparavant.

De plus, en terme de production, cette loi du 18 janvier 2013 fait passer de 20 à 25% le taux de logements sociaux à atteindre obligatoirement pour les communes de plus de 3500 habitants d'ici 2025. La loi Duflot oblige les communes concernées à un rattrapage. Elle permet la majoration des pénalités en cas de défaut.

Toutefois, l'habitat ancien est souvent mal isolé, il coûte cher en chauffage. Le plan «100 000 logements» du Conseil Régional impulsé par Emmanuel Cau doit permettre la réalisation de diagnostics pour des travaux d'isolation. C'est également un outil de financement permettant de faire supporter le coût des travaux par un établissement public «tiers investisseurs».

Ces objectifs sont déjà ambitieux, même s'ils peuvent sembler insuffisants. Encore faut-il qu'ils se réalisent !

La nature : une composante à part entière de la ville

La politique «Espace naturel Métropolitain» lancée en 2002 et dont vous trouverez le bilan synthétique à la fin de ce

document doit être confortée ; elle s'articulera sur le mandat à venir autour de 10 défis.

10 DÉFIS POUR UNE METROPOLE NATURE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITE

Pour donner une dimension renforcée à notre Métropole Nature, 10 défis doivent être relevés au cours du prochain mandat.

1. Un grand parc franco-belge : Val de Lys et Ferrain.

Accélérer la réalisation du parc transfrontalier du Val de Lys, lancer le parc du Ferrain.

Les études préalables se terminent et les premiers chantiers sont engagés. De part et d'autre de la Lys, l'enjeu est important. La volonté des partenaires belges s'est également affirmée et le prochain mandat doit être celui du grand parc transfrontalier qui ira des limites communautaires au site du Mont d'Halluin, d'Armentières à Ypres, de Neuville en Ferrain à Rekkem... Au moins !

2. Les Périseaux, l'Arc Nord : de grands parcs agricoles novateurs.

Le parc agricole est une vision d'avenir. Il s'agit de protéger une agriculture de proximité, élément fort du paysage, tournée vers une plus grande qualité écologique pour nourrir la ville. La formule a réussi en périphérie de Barcelone, de Milan. Les Périseaux entrent

en chantier et seront le laboratoire du parc agricole de l'Arc Nord (Bondues, Marcq en Baroeul, etc.).

3. Le parc de la Deûle XXL : un axe vert de Lille à Lens.

Parti de friches, le Parc de la Deûle a obtenu le Grand Prix du Paysage du Conseil de l'Europe dès 2009 pour avoir réussi le retour de la biodiversité tout en associant la population. D'une capacité de 500 hectares, il faut désormais qu'il s'étende de Lille à Lens, protégeant efficacement les champs captants et redonnant une vie sociale active aux berges de la Deûle, y compris le long du Canal d'Aire à La Bassée en passant par l'ancien bras de Don.

4. Parcs et itinéraires verts : un maillage pour les modes de déplacements doux.

L'accessibilité des zones vertes reste un enjeu majeur. Il faut améliorer leur desserte en transports en commun, élargir leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite (doter les parcs de véhicules et surtout renforcer le réseau de Véloroutes et Voies Vertes). Nous devons favoriser les usages en organisant la bonne cohabitation des piétons et des cyclistes.

Il faut mailler les parcs et les relier par un vaste réseau de voies vertes. 125 km restent à réaliser afin d'assurer la sécurisation et la continuité des itinéraires entre les cœurs urbains et la périphérie.

5. Une métropole plus boisée.

La forêt est la grande absente de la métropole. Nous engagerons le processus de reconstitution de vraies forêts en plusieurs points de l'agglomération afin de lutter contre les canicules, épurer l'air, offrir du bois et des emplois, poétiser les sorties en famille.

6. Espaces communaux, grands parcs : facilement accessibles.

La nature n'a que faire des limites administratives. La trame verte métropolitaine doit se décliner au cœur des villes et des villages, dans l'habitat, les zones d'activités industrielles et commerciales en s'associant aux initiatives locales. Nous devons aider et conjuguer les efforts du secteur public et privés afin qu'ils soient toujours plus cohérents entre cœurs de ville et périphérie, nous voulons de vastes espaces nature à quinze minutes de chez soi pour tous.



NOS PROPOSITIONS

Pour la construction :

- Permettre aux habitants et aux associations, dans le cadre d'ateliers populaires d'urbanisme, de veiller en permanence à la réalisation, à minima des objectifs de ce PLH.
- Agir pour en augmenter les objectifs en s'appuyant sur le dynamisme et les outils apportés par la loi DUFLOT.

Pour l'habitat ancien :

- Favoriser l'éco-rénovation par l'information, par le développement des diagnostics thermiques et par l'accès aux financements des travaux.

Pour le logement social existant

- Poursuivre les travaux d'isolation et d'adaptation à la rareté de l'eau.

Pour l'accès au logement

- Diversifier l'offre de logements en créant dans des lieux en devenir, des logements modulaires afin de

répondre à la demande notamment des étudiants et des personnes âgées et familles monoparentales.

- Accompagner les propriétaires occupants à faibles revenus dans les travaux d'isolation de logements par l'auto réhabilitation accompagnée (PADES)
- Encourager l'habitat participatif
- Concevoir la production de logements dans le cadre d'éco-quartier (avec une mixité des fonctions : logements, services, économie, équipements)
- Valoriser le foncier en domaine fluvial et ferroviaire dans le nouveau PLU pour accélérer la politique de l'habitat en favorisant l'initiative publique en lieu et place du privé.
- Favoriser les colocations étudiantes et intergénérationnelles.



7. Réussir une Eurométropole verte.

La métropole participe avec les territoires voisins (les agglomérations de l'ancien bassin minier et les intercommunalités belges frontalières) à de grands projets de coopération au sein de l'Aire métropolitaine de Lille et de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

Nous sommes aussi présents au sein de l'Eurométropole et plusieurs programmes européens ont soudé la coopération entre frontaliers wallons, flamands et français. La trame verte métropolitaine ne doit pas s'arrêter à des frontières administratives mais bien suivre les cohérences écologiques et paysagères. Pour cela, il faudra élargir les partenariats y compris au sein de l'outil de gestion, de concertation et d'animation. Il doit s'ouvrir à d'autres partenaires publics et privés sous des formes diverses, de l'adhésion à la prestation de services.

8. Engager les premières réalisations du plan bleu.

- Requalifier les bras et les berges.
- Remettre en eau la liaison entre la Marque urbaine et le bras de Croix.
- Améliorer la qualité de l'eau des fleuves et rivières.
- Renforcer la vocation touristique des canaux.
- Mettre en réseau les ports et haltes nautiques de la métropole.

9. Gérer avec les habitants, les usagers et les agriculteurs.

Enfin, déjà riche de ses commissions territoriales et conseils consultatifs des usagers, l'ENLM doit permettre une participation encore plus active des habitants en les associant mieux à la gestion des sites.

10. Un outil nécessaire : le syndicat ENLM.

En 2013, l'Espace Naturel Lille Métropole a accueilli plus de 2,7 millions de promeneurs : une extension s'impose ! L'ENLM est l'outil qui permettra de faire de LMCU une métropole nature.

La mobilité : un droit adapté et accessible à tous

Pendant le mandat précédent la politique de mobilité de Lille Métropole s'est appuyée sur des investissements publics importants : doublement du métro, augmentation du parc de bus, rénovation du tramway, déploiement du V'Lille et de l'Autopartage... Depuis, la crise économique s'est ajoutée à la crise écologique et l'argent public est rare.

Pourtant le risque de relégation sociale et spatiale de certains habitants rend plus que jamais nécessaire la poursuite d'une politique écologique de mobilité. Réduire la dépendance à l'automobile, c'est réaffirmer notre solidarité avec les ménages les plus en difficulté. Au cours du dernier mandat, les élus de la communauté ont voté le Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui affiche des objectifs ambitieux en matière de mobilité d'ici 2020 : réduire à 35% la part de la voiture, et augmenter jusqu'à 20% celle des transports en commun, 35% celle de la marche et 10% celle du vélo. Nous faisons nôtres ces objectifs pour la prochaine mandature.

Pour réussir il faut changer de logique et faire mieux avec moins. Nous optimiserons les infrastructures de transports existantes et nous abandonnerons les projets routiers inutiles : Contournement Sud Est de Lille, nouveaux échangeurs de Templemars et d'Armentières, réalisation de la rocade LINO (Lille Nord Ouest).

Ces projets archaïques n'apportent jamais de solutions durables à la congestion routière et ils favorisent la voiture au détriment du développement des transports urbains et de la sécurité des usagers de modes doux.

Redensifier la ville, encourager la mixité des usages, préserver les terres agricoles... Une planification urbaine exemplaire sera la condition indispensable du succès d'une politique écologique de déplacements.

Un Plan de réhabilitation écologique des infrastructures routières de la métropole lilloise.

Un partage plus équilibré est un moyen efficace de favoriser la diminution du trafic automobile. Mais le discours sur le caractère autorégulant des embouteillages trouve ses limites auprès d'une partie de la population de la périphérie. Pour ces habitants, aucune alternative valable de transport ne sera proposée à moyen terme et ils resteront dépendants de l'automobile. Les écologistes ne peuvent pas ignorer cette demande sociale.

Sans perdre l'objectif du PDU de diminution du trafic automobile, nous proposons de rendre la circulation générale plus fluide et plus sûre grâce à une réhabilitation écologique et une optimisation de l'usage des voies structurantes. Grâce au rééquilibrage de l'espace public au profit de nouvelles voies bus, taxis ou réservées au co-voiturage, nous assurerons le déplacement d'autant de personnes mais avec moins de voitures, y compris sur le réseau autoroutier.

En partenariat avec les services de l'Etat, des mesures permettant une optimisation de l'usage des routes existantes seront aussi mises en œuvre : régulation de la vitesse et contrôle des

accès aux axes majeurs de l'agglomération sont une alternative à la construction d'infrastructures nouvelles. Nous expérimenterons l'utilisation d'une voie dédiée aux transports collectifs sur les autoroutes A1 et A25 à proximité de Lille.

Une démarche «Bureau des temps» complétera cette approche globale et optimisera les déplacements à destination des principaux pôles générateurs de trafic de la métropole. Le pilotage par un-e seul-e et même vice-président-e Mobilité en charge à la fois des voiries et du réseau des transports urbains permettra de garantir la cohérence de notre politique de Mobilité métropolitaine.

Un réseau évolutif de tram urbain en attendant le tram-train.

La délibération-cadre Transports de 2010 fixe le plan de déploiement du transport collectif dans la métropole jusqu'en 2020. Tout en prenant acte de son report pour des raisons écono-

Le renforcement du réseau de bus pour mieux desservir la Métropole.

Transport du quotidien pour des milliers de métropolitains, le développement de la qualité du service bus doit se poursuivre avec des fréquences augmentées et des trajets plus rapides. Nous proposons de renforcer encore la performance du réseau de bus, par la création de nouveaux couloirs en sites propres et le développement de la priorité aux feux dans les carrefours.

Une tarification solidaire et progressive des transports publics.

Lille Métropole, sans compétence sociale propre, dépense chaque année 12 millions d'euros pour garantir le droit à la mobilité des ménages les plus modestes. Grâce aux possibilités offertes par la nouvelle billettique, ce mandat a vu la mise en place de mesures favorables aux usagers : ticket ZAP étendu aux bus, fin de restrictions horaires pour certains titres.

tique du stationnement cohérente avec les objectifs du Plan de Déplacement Urbain nécessite désormais une gouvernance communautaire.

De nouvelles aires piétonnes, des zones de rencontre et des zones 30 plus sûres et vivantes.

La modération des vitesses dans les quartiers favorise un usage plus raisonné de la voiture et améliore la sécurité des piétons et des cyclistes.

Nous privilégierons la mise en zone 30 de vastes périmètres grâce à des dispositifs simples et sobres en investissement public.

Cette approche facilitera aussi la modification des plans de circulation des années 1970 pour réduire le trafic de transit au cœur des quartiers. L'espace public y sera évolutif, multifonctionnel et, sur le modèle de nos voisins de l'Europe du Nord, il permettra aux habitants de s'impliquer dans leur rue grâce à des «appropriations vertueuses».



miques, nous maintenons notre objectif de réaliser deux lignes de tram-train. Un réseau de tram-fer demeure cependant une nécessité pour compléter l'offre de transports alternatifs à la voiture. C'est pourquoi, à titre transitoire et prenant appui sur les études de tracé déjà réalisées, deux lignes de tramway urbain seront aménagées dans les secteurs les plus denses de l'agglomération à Loos, à Lille et à la Madeleine. Moins coûteux que le tram-train, le matériel roulant pourra ensuite être recyclés dans d'autres parties de la Métropole. Sur le reste du linéaire du futur tram-train de nouvelles lignes de bus à haut niveau de service seront réalisées, notamment à Wattignies et Templemars.

Nous mettrons en place une tarification progressive socialement juste et économiquement équitable basée sur le quotient familial et les revenus des usagers.

Une politique du stationnement cohérente à l'échelle communautaire.

Pas de politique de mobilité sans politique de stationnement : il est un levier important pour contenir l'usage de la voiture. La mise en œuvre de la récente loi de dépenalisation et de décentralisation donne désormais la possibilité aux communes de pouvoir adapter les sanctions au contexte local et ainsi d'améliorer l'efficacité de la réglementation du stationnement sur voirie. La mise en œuvre d'une poli-

La création ou l'extension des aires piétonnes sera encouragée afin de renforcer la centralité et l'attractivité des villes.

Faire des véloroutes et voies vertes le réseau structurant cyclable de la Métropole

Grâce à un partage plus équilibré de l'espace public mis en œuvre dans le cadre du plan Vélo communautaire et grâce au succès du V'Lille, le vélo apparaît comme un moyen de déplacement pertinent à un nombre de plus en plus important d'habitants. Le Plan vélo doit être poursuivi et intensifié. L'usage de la bicyclette est cependant moins perceptible dans la périphérie de la métropole où les cyclistes utili-



Place de la République : parvis des droits de l'Homme, cœur de ville apaisé.

taires sont confrontés à un environnement plus hostile. Le vélo est économique et accessible au plus grand nombre. Le favoriser dans les zones moins denses, c'est aussi lutter contre la ségrégation territoriale et sociale d'une partie des habitants. S'appuyant sur les expériences des métropoles européennes avec les politiques cyclables les plus en pointe, à l'horizon 2020, Lille Métropole sera dotée d'un double réseau cyclable et d'un réseau secondaire à l'échelle des déplacements des quartiers.

Ainsi, nous créerons des itinéraires sécurisés permettant aux cyclistes de s'affranchir des nombreuses coupures entre les cœurs urbains et la périphérie. Un plan de résorption des principaux points noirs pour les cyclistes sera mené en contractualisation avec le Conseil Général du Nord. Ce réseau s'appuiera entre autres sur le réseau de voies vertes. Nous développerons et améliorerons ce réseau pour le rendre plus praticable et attractif au quotidien tant pour les cyclistes, les piétons que les personnes à mobilité réduite. Ces voies vertes seront compatibles avec les objectifs de préservation de la biodiversité de la Trame Verte et Bleue. Une signalétique spécifique sera mise en place à l'échelle du territoire.

Durant le mandat, pour parvenir aux objectifs de part modale du plan de déplacement métropolitain, la Métropole Lilloise consacrera 50 millions d'euros pour l'ensemble de sa politique cyclable.

Le tourisme un véritable outil au service du développement durable



Le tourisme touche à un ensemble d'activités qui doivent être pensées et coordonnées selon nos ambitions de transition écologique et sociale de la métropole.

La loi sur les métropoles les conforte dans leur compétence partagée du tourisme : création de zones touristiques et promotion du tourisme.



NOS PROPOSITIONS

LMCU :

- Sera partie prenante dans la définition d'une politique touristique durable pour la Métropole.
- Prendra en compte la diversité de nos territoires au sein de LMCU. C'est un enjeu majeur de notre politique touristique.
- Proposera une coordination entre les différentes structures fonctionnelles et opérationnelles du tourisme dans une logique de projet commun métropolitain ; ces projets devront :
 - Privilégier les modes de déplacements doux, et la découverte de nos espaces naturels et plus spécifiquement la trame verte et bleue.
 - Veiller à fédérer l'ensemble des acteurs touristiques du territoire (hôteliers, restaurateurs, producteurs locaux, collectivités locales, associations etc.)
 - Prioriser le tourisme de proximité, accessible à tous.



Une métropole active, vivante et solidaire

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ÉCO-COMPATIBLE

P Pour une vision métropolitaine et moderne de l'économie au service de l'ensemble du territoire.

Si certains mettent l'accent sur un développement économique porté par des sites et pôles d'excellence, des entreprises de grandes tailles, des surfaces à conquérir, pour nous écologistes l'économie est une forme de production de richesse, constituée de PME/TPE porteuses de développement endogène et créatrices d'emplois. Elles favorisent également la création de lien social. La nécessaire interrogation de la question de l'utilité sociale, du sens de la production économique et des finalités de l'intervention publique nous permet de réaffirmer que l'économie est au service de l'Homme et de son environnement.



Nous mettons 4 PRINCIPES à l'élaboration de la politique économique communautaire :

1. L'utilité sociale et environnementale de nos productions.
2. La réduction de l'empreinte écologique des activités économiques.
3. La lutte contre la précarité et les discriminations.
4. La promotion de l'économie sociale et solidaire.



NOS PROPOSITIONS

1. AVOIR UNE VISION COMMUNAUTAIRE, MUTUALISÉE ET ÉQUITABLE DE L'ÉCONOMIE en s'appuyant en priorité sur le foncier existant à optimiser, (friches, délaissés, propriétés communales...). Cette politique doit se mener en étroite concertation avec les communes.

2. DÉVELOPPER DE NOUVELLES FILIÈRES D'EXCELLENCE CRÉATRICES D'EMPLOIS ET RÉDUISANT L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE. L'isolation thermique, la réhabilitation de l'habitat, le réemploi et le recyclage, le traitement des eaux, la mobilité, les énergies renouvelables sont autant de secteurs écologiquement utiles, à l'échelle métropolitaine. Ils représentent un potentiel important de création d'emplois accessibles. Pour les monter et développer nous avons des atouts (à renforcer) en matière de recherche avec notamment le Centre Régional de Développement des

éco-entreprises. Nous avons aussi des potentiels : activités innovantes, importance du bassin d'emploi, échanges transfrontaliers...

3. PROMOUVOIR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ POUR IRRIGUER UN HABITAT DE BON SENS.

Le premier poste d'émission de gaz à effet de serre dans le bilan carbone d'un hyper marché c'est le déplacement des clients. Face à l'urbanisme d'hyper centres commerciaux basés sur le tout automobile, EELV soutient le commerce de proximité, facteur de renforcement des liens sociaux, d'animation des quartiers de nos villes et de respect de l'environnement. Nous devons lutter contre l'extension en périphérie des grands centres commerciaux, rechercher l'amélioration de la qualité architecturale et environnementale des équipements commerciaux. La préemption commerciale peut être un

outil favorisant la diversité commerciale et un maintien d'un commerce indépendant. Un soutien à une communication adaptée et des outils de mutualisation peut permettre un réel développement du commerce en s'appuyant sur des outils comme le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

4. PERMETTRE LE MAINTIEN DES TPE/PME ET LEUR DÉVELOPPEMENT.

Les chefs d'entreprises sont généralement assez isolés, et peu organisés en réseau. Il leur est donc difficile de faire porter des demandes collectives. Il faudrait imaginer un parcours résidentiel sur la question immobilière leur permettant d'accéder à l'immobilier en fonction de leurs besoins. Les bourses immobilières devraient être mutualisées entre toutes les communes.

De même pour l'accès à la recherche et le développement, la mutualisation est indispensable. LMCU doit être un apporteur de solutions.

La reprise d'entreprises par les salariés doit être rendue accessible sur le secteur de la maintenance industrielle par exemple. Les fonds de dotation en lien avec le Conseil Régional, les fonds nationaux de la BPI (Banque Publique d'Investissement), des outils d'accompagnement existent. Il faut les conforter et leur faire jouer un rôle d'animation locale.

5. ACCOMPAGNER LA CONVERSION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES.

Les outils communautaires dans le domaine du développement économique sont nombreux : soutien à l'immobilier d'entreprises, aides au développement de filières par le soutien à des réseaux d'entreprises ou des pôles d'excellence.. Cependant LMCU doit poursuivre et diffuser ses savoir-faires quant à l'éco-conditionnalité de sa politique de développement économique : il s'agit d'intensifier les préoccupations à la fois sociales et environnementales dans l'attribution des aides directes et indirectes, de soutenir des projets immobiliers d'entreprises lorsqu'ils sont construits ou rénovés en haute qualité environnementale, de diversifier les zones d'activité et de réutiliser les friches industrielles plutôt que de s'étendre.

En outre, un dispositif d'appui et de conseil doit être mis en place pour permettre aux entreprises de s'engager dans une démarche concrète de lutte contre le réchauffement climatique, avec bilan carbone et plan de division par 4 des émissions à effet de serre de chaque entreprise.

6. MAINTENIR ET CONFORTER L'INDUSTRIE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE.

La métropole lilloise a été un des berceaux de l'industrie. Les écologistes ne sont pas opposés à l'industrie, au contraire, ils la soutiennent quand elle s'oriente vers des biens éco-compatibles, et que les procédés de production respectent l'environnement. L'industrie de demain demande du savoir-faire que l'on est en train de perdre avec la fermeture d'un certain nombre d'entreprises. Celui-ci doit être sauvegardé et réinjecté dans de nouveaux modes de faire tant dans l'industrie (fabrication de pièces détachées en séries limitées...) que dans le textile ou l'habillement.

7. PROMOUVOIR L'AGRICULTURE LOCALE ET BIOLOGIQUE

L'agriculture est un secteur emblématique de notre économie !

Dans le dernier mandat, à Wavrin, 40 hectares ont été remis à l'agriculture (maraichage notamment). Cela permettra à de jeunes agriculteurs de s'installer, mais ce n'est pas suffisant !

Il faut donc renouveler l'opération «Wavrin» en travaillant en réactivité sur toutes les emprises foncières que l'on peut récupérer et en mutualisant les terres propriétés des CCAS.

Nous voulons promouvoir la réimplantation de petites exploitations en utilisant les baux environnementaux et favoriser le maintien du lien avec le consommateur, notamment par le biais des AMAP (association pour le maintien de l'agriculture paysanne) et des bio-cabas.

La foncière Terre de Liens devrait pouvoir investir sur ce territoire pour diversifier l'accès à la terre.

Le développement de la culture bio en lien avec les opérateurs de la filière doit être

prise en compte pour mieux appréhender les besoins des cantines scolaires ou municipales.

8. L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UN MODÈLE ÉCONOMIQUE PRIVILÉGIÉ PAR EELV !

Porteur de valeur, de démocratie participative, d'entrepreneuriat collectif, de redistribution de la richesse, il est aujourd'hui intégré au SRDE (Schéma Régional de développement économique). Le centre des innovations socio-économiques (CISE) verra le jour et mutualisera l'ensemble des outils de la création et du développement de projets

Il faut poursuivre son intégration dans toutes les politiques publiques et le développer dans une logique d'économie de proximité. C'est ce modèle qui doit devenir dominant !

Nous maintiendrons ou créerons 5000 emplois sur le mandat.

9. LMCU PEUT RAPPROCHER LA POLITIQUE DE L'EMPLOI DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE.

Au-delà de l'insertion, de la formation tout au long de la vie, des conditions de travail, de l'accompagnement des mutations professionnelles, c'est un enjeu déterminant pour la production de valeur ajoutée de notre territoire que Lille Métropole peut porter dans une dimension fédérale, dynamique et collaborative.

Les élus ont à disposition des outils de taille pour faire progresser les entreprises locales, d'insertion et de l'économie sociale et solidaire au travers des **marchés publics**. Il faut peser sur les critères des appels d'offre de façon systématique.

ORGANISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La grande affaire des années à venir.

La précarité énergétique touche 15 à 20% des ménages de la métropole lilloise. La facture énergétique de notre territoire ne cesse de s'alourdir. Ménages, entreprises, collectivités publiques nous dépensons 2,7 milliards d'euros en 2007 pour acheter du pétrole, du gaz, de l'électricité. En 2012 cette facture s'établit à 3,14 milliards, elle sera de 4,5 milliards en 2020 et pourrait s'envoler à 9 milliards en 2050.

Ces chiffres donnent le vertige, mais ils situent parfaitement le défi qu'il y a à se saisir politiquement à l'échelle de notre territoire, de la question de l'énergie. Les enjeux sont sociaux, économiques et écologiques. Une part croissante de familles n'arrive plus à faire face à ses factures d'énergie. La performance de notre territoire est affaiblie avec une part là aussi croissante de la richesse produite ici qui sert à payer une énergie qui vient d'ailleurs. Enfin, la lutte contre le réchauffement climatique, nous oblige aussi à revoir notre dépendance aux énergies fossiles.

La loi «Métropoles» adoptée en janvier 2014 donne à Lille Métropole un rôle nouveau dans la définition de sa future politique énergétique. Nous espérons que la loi de transition énergétique attendue pour la fin de cette année renforcera encore cette impulsion. Dans un pays jacobin où la question de l'énergie reste l'affaire des grandes entreprises publiques c'est une vraie révolution qui s'annonce. Le plan climat voté par Lille Métropole le 18 octobre 2013 propose une feuille de route qu'il convient de mettre en œuvre.

3 OBJECTIFS :

1. Engager LMCU dans une transition énergétique attractive et équitable.
2. Fixer un cap ambitieux à la transition énergétique afin d'apporter une réponse pérenne au problème de l'emploi dans la métropole et pour l'amélioration de la qualité de la vie.
3. Redonner à nos territoires la maîtrise de leurs énergies.



Faire de Lille métropole, l'autorité des réseaux de distribution de l'énergie pour la chaleur, le gaz et l'électricité

La fragmentation de l'autorité publique est aujourd'hui une donnée fondamentale de la boîte noire de la gouvernance des enjeux énergétiques. Notre territoire n'échappe pas à cette réalité qui fait avant tout le jeu des monopoles publics et privés : ERdF, GRdF, Dalkia.

Pour les concessions sur la distribution de l'électricité nous avons 2 syndicats intercommunaux : le SIMERE (Syndicat de communes pour les réseaux de transport et de distribution d'énergies - 68 communes), la FEAL (fédération d'électricité de l'arrondissement de Lille), les 10 plus grandes communes de Lille Métropole qui concèdent chacune en directe leur réseau à ERdF et enfin Loos dispose de sa propre Régie.

Pour le gaz, 17 communes concèdent de façon indépendante leur réseau à GRdF. Pour les autres c'est encore le SIMERE qui est le pouvoir concédant.

Pour la chaleur, il y a 9 communes qui disposent sur leur territoire d'un réseau de chaleur. 8 d'entre elles le confient à Dalkia (Véolia).

Cette atomisation au niveau des communes (propriétaires des réseaux au regard de la loi) et des syndicats intercommunaux ainsi que la comptabilité du concessionnaire à un niveau géographique supérieur, mais compatible avec son monopole, interdit une vraie gouvernance stratégique de l'énergie. En effet, les investissements à réaliser sur la maintenance et le développement des réseaux de distribution de l'énergie et sur l'origine de l'énergie distribuée comptent pour plus de 40% du prix de l'énergie. Le rapport de force est complètement déséquilibré au profit d'entreprises en situation de monopole qui ne respectent pas le droit commun des concessions et ont face à elles des collectivités qui gèrent sans les moyens pertinents. L'intérêt des monopoles, n'est pas l'intérêt des citoyens consommateurs.

Lille Métropole est le bon périmètre pour faire contre poids à ces acteurs et en donnant de la cohérence aux investissements de maintenance ou d'extension qui dépassent forcément les limites communales et en organisant la coopération intercommunale nécessaire à l'animation du territoire.

LA LOI METROPOLES DONNE A LMCU UNE COMPETENCE NOUVELLE EN MATIERE D'ENERGIE. Elle doit désormais se doter d'une véritable «Autorité organisatrice de l'énergie», afin de rétablir le pouvoir de la collectivité publique sur la gestion des réseaux de distribution et établir une démocratie énergétique

Cette démocratie dépend de cinq conditions :
Deux conditions d'exercice du droit commun des concessions par l'AODE) :

- Le contrôle technique de l'efficacité du service de distribution.
- Le contrôle financier des comptes à l'échelle de la concession.

Trois conditions d'animation territoriale associant les communes :

- La planification des réseaux des opérations d'aménagement.
- Les opérations de maîtrise de la demande sur les réseaux existants.
- La constitution et la consultation de comités d'usagers particuliers et professionnels.

Réduire notre consommation d'énergie.

Le résidentiel, le transport de personnes, le tertiaire et l'industrie représentent 80% de nos consommations d'énergie dans la métropole. L'habitat avec 28,8% des consommations est la cible sur laquelle il faut prioritairement concentrer les moyens.

A cette fin, nous créerons un système d'animation spécifique pour coordonner la mobilisation des ressources opérationnelles sur les projets de transition énergétique. Ainsi :

- Nous mettrons en place un dispositif simple garantissant aux propriétaires une rénovation performante et une maîtrise des coûts, grâce à la formation et à l'accompagnement sur chantier de groupements d'artisans.
- En articulation avec le plan 100 000 logements du Conseil Régional nous proposons la réhabilitation énergétique de 50 000 logements d'ici 2020, parmi les plus énergivores. C'est un enjeu de pouvoir d'achat pour les ménages et d'emploi pour la filière du bâtiment.
- Les financements communautaires bonifieront l'habitat à très faible consommation (habitat passif) et l'usage d'écomatériaux. Le niveau BBC rénovation sera visé comme un minimum à atteindre lors des travaux de rénovation complète pour recevoir des aides.

Les prochains décrets d'obligation de rénovation énergétique pour les bâtiments tertiaires sont une réelle opportunité pour améliorer les performances énergétiques du patrimoine tertiaire, diminuant les charges locatives et créant une activité non délocalisable dans le secteur du bâtiment. Lille Métropole par des concours, des appels à projets mènera une politique spécifique pour la rénovation de cette typologie de patrimoine.

En matière de transport de personnes, l'objectif de part modale de la voiture à 35% (contre 54% en 2007) doit être tenu pour réduire notre addiction au pétrole. Cet objectif pourra être atteint uniquement en renforçant la densité autour des stations de transports collectifs : gare, métro, tram, liane et en renonçant à tout nouveau projet routier : contournement sud-est de Lille (CESL), échangeur de Templemars.

Parallèlement, afin de soutenir l'innovation et la coordination des politiques des différents acteurs, une agence des mobilités, incluant la gestion du stationnement et la coordination en matière d'aménagement des horaires, sera créée.

Création d'une Agence Locale de la Transition Énergétique.

Le développement et la mise en œuvre de travaux exemplaires nécessitent des changements et passent obligatoirement par un accompagnement fort des professionnels (formation, suivi de chantier, vérification de la qualité des travaux) et des territoires (conseil en énergie auprès des communes sur leurs politiques énergétiques et leurs plans de déplacements) pour les aider à modifier leurs pratiques. Pour une meilleure efficacité et une mise en cohérence de l'ensemble de ces dispositifs, nous proposons en complément de la Maison de l'Habitat Durable et du réseau des Espaces Infos Énergies, la création d'une Agence Locale de la Transition Énergétique. Cette Agence Locale de la Transition Énergétique mettra à leur disposition ses compétences en matière de conseils, d'accompagnement technique et d'appui à la maîtrise d'ouvrage. Cette structure sera relayée sur l'ensemble du territoire.

Un schéma métropolitain de développement des énergies renouvelables.

Après la maîtrise des réseaux de distribution de l'énergie, la réduction de nos consommations, le développement des énergies renouvelables sera le troisième pilier de la politique énergétique de Lille Métropole. La production d'énergies re-

nouvelables est aujourd'hui faible, elle se développe au rythme du marché et des incitations des politiques nationales ou communales. Il n'y aucune stratégie territoriale.

Il faudra donc activer l'ensemble des leviers. L'extension des réseaux de chaleur et leurs interconnexions nous permettront de valoriser la biomasse, la géothermie. Le solaire représente un potentiel important et l'éolien est possible pour des zones d'activités. Ainsi, un cadastre des potentiels de productions issues des énergies renouvelables sera établi.

L'implication des citoyens dans la transition énergétique doit également être une priorité (lieux d'interaction, association des citoyens aux décisions, portail d'information, lieux d'accompagnement des initiatives citoyennes, assistance juridique et conseil). Ainsi, Lille Métropole, s'appuyant sur l'association S.O.L.I.S., structure d'animation régionale, facilitera les conditions de mobilisation de l'épargne citoyenne locale pour de l'investissement dans des coopératives de production d'énergies renouvelables.

Un territoire qui anticipe et s'adapte.

Les négociations internationales sur le climat visent à limiter le réchauffement climatique à 2°C... Il est donc important d'anticiper l'augmentation des températures et des épisodes caniculaires pour adapter la métropole Lilloise en conséquence. Dans les grandes villes, l'effet «d'îlot de chaleur urbain» crée des chaleurs étouffantes nuit et jour et devrait encore s'accroître. C'est pourquoi certaines mesures doivent d'ores et déjà être prises pour lutter contre ce phénomène.

DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA CULTURE

Parce qu'elle participe d'un droit émancipateur, parce qu'elle suscite l'échange, explore l'altérité, parce qu'elle répond à des besoins fondamentaux tels que la sensibilité, la recherche de sens, la créativité, la culture occupe une place centrale au cœur de notre projet politique.

Face à un modèle consumériste à bout de souffle, la culture devient la condition indispensable pour imaginer et raconter le XXI^e siècle.

La culture, le territoire et la fête.

Aujourd'hui l'intervention culturelle de LMCU – à l'exception historique du LAM de Villeneuve d'Ascq – est marginale, ne s'inscrit pas dans une intention politique claire, participe souvent de l'injonction lilloise ou d'une dynamique événementielle au mieux «participative». L'appétence de certains édiles pour l'événementiel, les sommes mises à disposition, la façon dont elles sont attribuées sont controversées. Les «one shot» emblématiques sont onéreux. Ils cherchent à perpétuer l'image de Lille capitale culturelle, dans une logique de marketing territorial qui assujettit la culture à un rôle marchand d'attractivité et de notoriété, dont les retombées économiques restent à vérifier.

Alors que son aire urbaine concentre une grande part des efforts, des acteurs et des financements, malgré son poids démographique attirant les «potentiels» et les «talents», Lille Métropole se retranche derrière sa non-compétence en matière culturelle, ce qui est un acte choisi. Ses interventions se focalisent vers quelques structures déterminées et grands événements (ONL, opéra, conservatoires, Fabriques culturelles, Lille 3000, Grands Boulevards...), laissant aux communes d'abord, à la Région et au Département ensuite, le financement comme le patient travail de partenariats avec les compagnies, associations, lieux culturels...

Il manque donc un grand débat sur ce que nous voulons réellement pour la culture : nous pouvons construire bien plus collectivement ce qui aujourd'hui relève encore parfois du fait du prince, ou de l'histoire héritée des politiques culturelles parfois instrumentalisées pour servir le pouvoir.

Nous voyons la culture comme motif de développement humain, comme un domaine où la proximité et l'expérience individuelle sont prépondérantes. En ce sens, Lille Métropole mérite d'endosser un rôle fort qui oriente les financements publics en direction des acteurs culturels implantés dans la durée, pour un travail de fond auprès des publics, ou dans la création. Nous refusons une logique événementielle qui étouffe ou canalise les initiatives indépendantes. La fête doit conserver son caractère exceptionnel pour être effectivement éblouissante.



Ceux qui la fabriquent.

Le territoire métropolitain est extrêmement riche de culture : une densité forte d'équipements (médiathèques, opéra, salles de concert, maisons folies, musées, galeries, conservatoires et écoles de musique, cinémas y compris art&essais, théâtres et lieux alternatifs...), elle accueille une très large part des acteurs de la culture (artistes et créateurs, médiateurs et administrateurs, enseignants...).

La multiplicité des lieux, structures et disciplines rend complexes les arbitrages financiers. Les villes de la métropole assument au quotidien des charges lourdes d'éducation artistique et culturelle dont bien peu sont soutenues par la Communauté Urbaine. Certaines municipalités sont en grande difficulté pour faire face à ces charges liées aux conservatoires, médiathèques et musées, pour ne prendre que les plus onéreuses. A côté d'investissements et de fonctionnements «gourmands», certains champs culturels peinent particulièrement à être reconnus et soutenus : arts plastiques, art des jardins, culture technique et scientifique. Paradoxalement, le poids et la multiplication des grands équipements (souvent municipaux) n'offrent pas toujours d'opportunités aux acteurs locaux. On observe des équipements insuffisamment occupés faute de moyens de fonctionnement, ou à l'inverse un phénomène de sous-traitance, dont Lille 3000 est un des commanditaires, et qui conduit à des relations de subordination. Les équipes artistiques sont amenées à se conformer à un cadre imposé.

Cessons de construire des murs et soutenons les lieux existants, des théâtres aux cafés, pour accueillir une culture vivante et diversifiée. Nous voulons permettre aux initiatives indépendantes de se déployer plus facilement, en encoura-

geant aussi les occupations éphémères, et en rééquilibrant la part des grands événements qui accaparent les ressources, la communication, le regard des élus. Nous voulons sécuriser les associations en soutenant de manière affirmée les logiques de mutualisation : espaces et matériel partagés, techniciens, chargés de diffusion communs, échanges de pratiques, aide à la recherche de financement, etc.

Assurer une saine concordance entre le soutien à la création et le soutien à la diffusion est une mission prioritaire de la métropole. Enfin, la communauté urbaine doit jouer un rôle dans la mise en réseau des musées ou des conservatoires, pour une coordination améliorée et pour cesser les dépenses inutiles.

Ceux qui la vivent.

Nous nous réjouissons de la diversité culturelle de notre métropole, tout en restant conscient des limites de l'augmentation régulière de l'offre, ou des travers d'une société consumériste qui touche aussi les milieux artistiques, et en particulier les industries culturelles.

La politique de l'offre et les injonctions à participer à de grands rassemblements festifs concourent à une consommation culturelle qui n'élargit pas durablement les publics. On peut désirer mieux ! Une conférence de citoyens, menée en 2011 par la Région, a montré que le paysage culturel reste difficile à appréhender. Elle a rappelé que l'école, les associations constituent le point d'accès le plus familier et le plus démocratique pour créer l'envie, susciter la curiosité, établir des passerelles qui font tomber les timidités.

S'il faut résorber la disparité et la complexité des tarifs, la gratuité ne suffit pas à généraliser des expériences et pra-

tiques culturelles qui doivent beaucoup à la transmission, au plaisir de fréquenter un lieu, à l'impact d'une œuvre, à une communauté d'intérêts

Nous voulons éviter que les pratiques d'amateurs restent confinées au « socio-culturel ». Si le dialogue entre artistes et publics nous paraît primordial, nous savons qu'il n'incombe pas nécessairement à l'artiste-médiateur. De fait, les métiers de la médiation (dans les musées, médiathèques, cinémas, maisons de quartier, écoles, missions locales, prisons...) méritent des ressources dignes de ce nom et notre reconnaissance politique.

Avec sa diversité de professionnels comme de lieux de diffusion et de pratiques, il est possible dans notre métropole d'encourager l'attention, la connaissance, la découverte, l'exigence, auprès des spectateurs, auditeurs, lecteurs, amateurs. Nous croyons autant au partage et aux pratiques collaboratives qu'à la dimension intime de la culture, comme un sentiment fort et nécessaire qui aide à affronter le monde.

S'ENRICHIR DE TOUTES LES COOPÉRATIONS

Eurométropole, coopération transfrontalière, coopération décentralisée, solidarité internationale.

Les relations internationales, à quoi ça sert ?

A renforcer la citoyenneté locale/globale, à accroître l'intégration du territoire dans une logique de développement durable



NOS PROPOSITIONS

LILLE MÉTROPOLE...

1. Assume pleinement sa compétence culture. Axe prioritairement son action sur les musées, les conservatoires, la lecture publique et le soutien à la mutualisation. Articule cette compétence avec les politiques culturelles municipales, négocie avec la Région et le Département pour rationaliser les soutiens aux grands équipements métropolitains, appuie enfin la création indépendante et associative.

2. Consolide la mise en réseau des musées, médiathèques et conservatoires. Prend en charge une partie conséquente de leur fonctionnement et favorise l'accès à ces structures par un tarif unique métropolitain et un périmètre élargi de la C'art (pass actuel valable pour 5 musées). Cette prise en charge engagera les villes à développer davantage d'actions de proximité.

3. Réfléchit avec les communes à la lisibilité de la programmation culturelle métropolitaine des festivals et grands événements culturels.

Encourage la décentralisation de la programmation, et facilite les déplacements vers les festivals et lieux culturels (tarifs combinés, navettes, carte PASS pour les jeunes).

4. Met en place un fonds d'appui aux initiatives culturelles indépendantes, en faveur notamment des occupations éphémères, des rencontres entre professionnels et amateurs, des transformations urbaines (installations, street art, jardins, fablabs...).

5. Dialogue avec les réseaux professionnels et sectoriels de la culture pour consolider les métiers et le développement culturels. Mutualise la recherche de financement, encourage la porosité des financements culturels, organise la commande artistique publique.

6. Organise le renforcement de l'éducation artistique et culturelle dans les écoles en accentuant leurs liens avec les professionnels des médiathèques et établissements culturels. Encourage le développement de parcours individuels ou familiaux pour les enfants et les jeunes.

7. Réfléchit aux nouveaux usages du numérique et soutient la recherche-action en sciences humaines dans ce domaine (avec les universités, artistes, collectifs, Pôle Image, Euratechnologies) : pratiques expérimentales, plates-formes contributives de partage des savoirs, de création artistique, de promotion des logiciels libres.

8. Met en œuvre des états généraux de la culture et réalise 'un agenda 21 de la culture basé sur les principes internationaux de droits de l'homme, durabilité, gouvernance, inclusion sociale, promotion de la diversité culturelle... qui devient le cadre de son action et de sa collaboration avec les autres institutions et partenaires.

9. Porte avec la société civile le projet d'inscrire le bassin textile de l'Eurométropole au patrimoine mondial de l'humanité.



Vélo routes et voies vertes, berges de la Deûle, ENLM : la métropole pour le sport de plein air; c'est bon pour la santé et pour la planète !



mondial et de solidarité internationale, à affermir les démarches de territoires en transition par des diagnostics et des actions partagés...

Avec une position transfrontalière enviable, avec une situation dans un bassin Nord-Europe de 100 millions d'habitants, l'Eurométropole se donne trois priorités : le développement économique, la mobilité - en particulier celle des jeunes - et la réalisation d'une métropole verte et bleue qui met l'accent sur la transition énergétique et l'environnement, les deux premières découlant évidemment de la troisième, nous y veillerons.

Durant le mandat 2008-2012, notre métropole s'est dotée d'une délibération cadre pour son action internationale, avec une géographie prioritaire d'intervention qui soit cohérente avec ses compétences et les partenariats noués par ses communes d'une part, et les bassins d'origine de sa population d'autre part. Sur cette base, il importe de renforcer la coopération européenne car elle nous permet de favoriser l'intégration européenne et nous donne une échelle d'intervention pertinente en matière de politiques de transition.

Les partenariats extra-européens, articulés sur les jumelages de nos communes, sont des territoires innovants en matière de lutte contre le dérèglement climatique, de développement économique durable et de démocratie locale, ces coopérations renforcent tous les territoires partenaires, en particulier si nous accentuons encore l'articulation avec les autres collectivités, notamment la région, pour une meilleure cohérence, et si nous les conjuguons avec les partenariats européens : ainsi nous ferons de la coopération en même temps que nous fabriquerons de l'Europe.

La solidarité internationale contribue à donner du sens au beau terme de citoyen du monde et à faire progresser la paix par la connaissance et la compréhension de l'altérité. La semaine de la solidarité internationale en est la vitrine et la mise en place des congés solidaires pour les agents communaux, doit la renforcer.

Enfin, comme la ville de Lille, LMCU doit se doter d'un fonds de compensation carbone propre, dans un esprit de responsabilité de ses interventions internationales et des nécessaires déplacements aériens qu'elles supposent.

LE SPORT : SANTÉ ET ÉPANOUISSEMENT POUR TOUTES ET TOUS

LMCU a pris la compétence « Equipements et réseaux d'équipements sportifs » dans une délibération de novembre 2000 avec mise en oeuvre au 1^{er} janvier 2002.

Chacune des communes de la métropole conserve évidemment la compétence sportive qui lui appartient.

«L'intervention de la Communauté Urbaine dans le domaine sportif repose sur sa capacité à apporter une valeur ajoutée par rapport à la gestion communale des équipements qui deviendront communautaires.»



VALEUR AJOUTÉE :

- Pour les habitants en favorisant un égal accès aux équipements.
- Pour les communes en diminuant les charges de centralité.
- Pour LMCU par la promotion et le rayonnement. (extraits de la délibération du 28 novembre 2000).

La région Nord Pas-de-Calais est la région française dont les indicateurs de santé sont les plus mauvais et LMCU concentre le quart de la population régionale. Or, le lien est manifeste entre pratique sportive régulière et un bon état de santé. La lutte contre l'obésité par exemple est aussi une lutte contre la sédentarité.

La pratique régulière d'une activité physique et/ou sportive apparaît donc comme un enjeu majeur de santé publique.

Il est nécessaire dans un premier temps **d'informer et de sensibiliser les habitants**, les éducateurs, les médecins, les responsables sportifs, économiques et politiques.

Il faudra s'intéresser à tous les publics et plus particulièrement à ceux qui ne pratiquent jamais ou rarement d'activités sportives. Tout le monde, quelle que soit sa forme ou son handicap peut avoir une activité physique.

Cette étape de sensibilisation devra être faite dans le milieu éducatif, dès l'école maternelle, dans les entreprises de la métropole, par le biais des associations....

Pourquoi pas un temps fort métropolitain ? Par exemple, des «Rencontres de la forme» pour évaluer plus précisément la forme des habitants.

Dans les nouveaux aménagements ou lors de rénovations, les élus, les urbanistes doivent **favoriser les modes de déplacements actifs** tels que la marche à pied, le vélo, les rollers, la trottinette, et donc aménager les espaces publics dans ce sens.

Par exemple, encourager les déplacements doux auprès des enfants et de leurs parents pour les trajets scolaires. Ceci nécessite la création ou l'aménagement de pistes cyclables et de trottoirs adaptés pour que ces déplacements se fassent avec le maximum de sécurité.

Multiplier des randonnées sur le territoire métropolitain avec des itinéraires pour la marche à pied, le vélo, les rollers, de diverses durées peut inciter certains publics à une activité physique qui, pratiquée en groupe, apporte en plus, plaisir et convivialité.

Par ailleurs, on constate souvent un décalage entre la demande axée sur une pratique sportive conviviale et une offre orientée vers la compétition.

La pratique amateur n'est pas accessible à tous et insuffisamment développée.

Nous réaliserons un diagnostic de l'offre des activités physiques et/ou sportives sur le territoire métropolitain: associations, clubs, activités en entreprises... (DTA : Diagnostic Territorial Approfondi «Sport Santé»).

Celui-ci permettrait d'avoir une vue d'ensemble des pratiques existantes, de leur localisation, des distorsions possibles avec la demande des habitants.

L'objectif affiché est de favoriser l'élaboration d'une véritable politique de la forme à l'échelle métropolitaine.

Le principe «Sport-Santé» sera inscrit parmi les priorités de LMCU. Favoriser l'activité physique de tous est une problématique transversale à l'ensemble des politiques communautaires dans les compétences suivantes : sport, voirie et espaces publics, aménagement et renouvellement urbain, développement économique, transport public, habitat, développement durable.

PROMOUVOIR PARTOUT L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : C'EST FONDAMENTAL !

Dans le domaine politique, les inégalités entre les femmes et les hommes sont visibles dans les espaces de décision : assemblées politiques, conseils d'administration, espaces de représentation publique.

Il suffit de regarder la composition des EPCI, d'une table ronde dans un colloque ou encore un journal local pour se rendre compte de cette inégalité de représentation. La répartition des tâches est souvent «genrée». Les femmes sont

cantonnées quand elles ont des responsabilités à des fonctions relevant de domaines bien spécifiques. Le sexisme s'exprime de maintes manières et crée un malaise ou mal-être chez les femmes qui exercent des fonctions à responsabilités (paternalisme, brouhahas lors des interventions publiques, jusqu'à la brimade...):

- Dans le domaine professionnel, les femmes sont plus touchées par la précarité dans l'emploi et les inégalités professionnelles (différence de traitement à niveau d'étude et fonction égale) sont importantes. La reconnaissance professionnelle est très genrée dans certains milieux. Par exemple, dans le domaine de la culture, 90% des metteurs en scène sont des hommes.
- Dans tous ces domaines, les discriminations sont à la fois directes (les femmes sont clairement exclues, non désignées, non promues, etc.) et indirectes (les contraintes de compatibilité de la fonction avec la vie familiale, l'intériorisation de la discrimination, la peur de l'échec, etc.)
- Au niveau de la métropole lilloise, l'égalité femmes-hommes doit être promue dans le domaine politique (parité dans les lieux de décisions et de visibilité des espaces de pouvoirs), dans le domaine professionnel (via les partenaires sociaux et économiques), dans le domaine social (l'exclusion du marché du travail et la monoparentalité font des femmes, les catégories les plus paupérisées), dans le domaine des partenariats associatifs et culturels.



NOS PROPOSITIONS

Grâce à l'incitation du Conseil Régional, LMCU a signé en 2013 la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Cette charte oblige à la mise en place d'un plan d'action avec trois volets :

1. **Rendre l'institution communautaire exemplaire** du point de vue de la gestion des ressources humaines et de la parité dans les lieux de prises de décisions. Les outils sont : le rapport de situation comparée pour l'égalité professionnelle et la mise en place de règles explicites ou implicites de mise en scène de l'égalité dans la participation aux prises de décisions (tables rondes paritaires, prises de parole paritaires, mise en scène des élus paritaires dans les moyens de communication de l'institution, etc.).
2. **Favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes** dans l'ensemble des politiques métropolitaines. Les outils sont les gender budgétary (budgets genrés qui permettent d'évaluer la part du budget consacré à des projets au bénéfice d'hommes ou de femmes) et les outils de sensibilisation à destination du grand public (exemple : campagne d'incitation des femmes à la création d'entreprises réalisée par le Conseil Régional avec le ministère aux droits des femmes).

3. **Inciter toutes les communes de l'agglomération à s'engager.**



Une métropole **verte**

LA MÉTROPOLE AGRICOLE

Au cœur de la transformation écologique de notre territoire.

La moitié de la surface de notre métropole est occupée par l'agriculture. Plusieurs milliers de personnes vivent directement de cette activité. Nous voulons conserver et renforcer ce secteur. Atout réel en matière d'environnement, d'économie et d'emplois, il présente un enjeu fort pour la transformation écologique de notre territoire, mais il est menacé : la ville s'étale. Les terres agricoles disparaissent au profit de routes et de zones commerciales. Les terres disponibles sont progressivement rachetées dans une sorte de monopoly géant qui prive nombre de jeunes agriculteurs de la possibilité d'accéder à la terre.

Nationalement, le choix d'un saut qualitatif a été acté : 20% des terres devront être consacrées à l'agriculture biologique en 2020. Le constat sur le terrain est nettement en retrait : moins de 5% des surfaces sont effectivement bio.

Une alimentation saine pour tous.

L'agriculture biologique reste considérée par beaucoup comme une production à la fois chère et aléatoire. Si l'on se concentre sur les productions locales, la question du choix, de la variété des produits, revient également régulièrement.

Au-delà du maintien des terres agricoles, nous voulons donc rendre la production abordable pour le consommateur en commençant par garantir au secteur une existence pérenne en confortant une demande régulière pour des produits de qualité, en favorisant la proximité et les circuits courts (réduction des intermédiaires).

Pour cela nous voulons :

- Avec les autres collectivités présentes sur le territoire, développer une demande stable en produits locaux bio, autour de la restauration collective (restaurants scolaires ; restauration des personnes en crèches, foyers ; restaurants d'entreprise, pôle santé...). Outre le développement d'une offre de qualité à prix raisonnable, nous veillerons aussi à ce que l'organisation de la logistique per-

mette une réduction des pollutions et une limitation de la production de gaz à effet de serre.

- A travers cette demande stable, rendre possible et encourager la diversification de la production (multiplication des espèces cultivées, production de variétés anciennes locales,...)
- Et soutenir la création d'une véritable filière de transformation locale bio, génératrice d'emplois sur le territoire. Les lieux de restauration collectifs, notamment pour les enfants, sont des lieux d'apprentissage et de diffusion que nous voulons mettre à profit pour promouvoir et développer l'agriculture locale bio (notamment développement de légumeries). L'objectif est clairement de changer de modèle, c'est-à-dire d'opérer à terme une véritable transition vers le tout bio.

Une économie agricole durable et solidaire

Pour assurer une bonne assise à la filière bio et locale nous souhaitons qu'elle devienne à la fois la fierté et le quotidien de tous les habitants de la métropole.



LILLE MÉTROPOLE DOIT UN APPUI AU MONDE AGRICOLE ET À SES CÔTÉS, MENER UNE POLITIQUE DE MAINTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE.

Cela suppose de maîtriser le foncier,

et quand cela s'avère nécessaire, créer des zones agricoles protégées (loi de 1999) pour protéger les terres des appétits des promoteurs.

Cette maîtrise doit permettre de :

- Protéger les champs captants qui garantissent la ressource en eau.
- Maintenir les petites exploitations.

- Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs par la reprise d'exploitations.
- Créer de nouvelles terres agricoles sur des terrains appartenant à des collectivités ou établissements publics.

Doubler la surface dédiée à la culture bio sur la métropole, en favorisant notamment le maraîchage. Cela passe par une politique ambitieuse des baux environnementaux garantissant une production bio.

Lever les emprises foncières de

projets routiers en attente ou abandonnés pour sécuriser l'activité agricole.

Encourager le développement de l'agroforesterie en lien avec le programme régional pour contribuer au développement de la filière bois, et promouvoir des territoires plus favorables à l'agriculture ; ceci constituant des freins à l'étalement urbain.

Développer l'agriculture urbaine : les jardins sur les toits, les jardins partagés,...

Avec les collectivités présentes sur le territoire et les partenaires de la profession, nous souhaitons organiser et promouvoir cette économie agricole durable et solidaire et pour cela :

- Référencer et attribuer un label aux producteurs qui fournissent la restauration collective, faire connaître ce label et organiser annuellement une foire aux produits locaux.
- Aider au démarrage des Associations de Promotion de l'Agriculture Paysanne (« AMAP ») ; les accompagner en cas de difficulté.
- En lien avec les acteurs du secteur, accompagner l'ouverture de magasins coopératifs de vente directe, par les producteurs, de produits locaux, bio et de saison.
- Organiser, avec les villes de la communauté, des marchés de producteurs de produits locaux, bio et de saison, à travers toute la métropole.
- Travailler avec les offices de tourisme et les métiers de bouche (restaurateurs, traiteurs,...) sur la valorisation de l'image de notre filière agricole bio locale, en direction des habitants de la métropole.
- Création de jardins familiaux.

Notre capacité à nous nourrir nous même est une préoccupation tout à fait actuelle et moderne dans notre société en transition.

Notre projet est de créer les conditions d'un renforcement de l'agriculture locale, et d'adapter de façon continue l'importance et la nature de l'intervention publique pour avancer dans la création d'une filière bio et de proximité, forte et autonome, et ancrée sur des pratiques solidaires.

Notre objectif est clair : 100% bio pour notre territoire et une contribution à notre autonomie alimentaire.

L'EAU : NOTRE BIEN COMMUN !

L'eau est notre bien inaliénable, sa protection, sa préservation, sa production et sa distribution sont au cœur de nos débats depuis plusieurs années.

La gestion de l'eau sur la métropole est une chose un peu compliquée. Pour l'expliquer simplement, disons que :

- La production d'eau est, de fait, partagée entre le public et le privé.
- La distribution d'eau est confiée, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, à une société privée : la Société des Eaux du Nord (filiale du Groupe Suez).
- L'assainissement est (essentiellement) géré directement par la communauté urbaine.

Nous avons exprimé nos priorités tout au long du mandat écoulé, et il ne nous paraît pas inutile de les rappeler. Elles tournent autour de trois préoccupations majeures, de bon sens, qui sont celles du fonctionnement durable :

- Ecologique : la préservation de notre autosuffisance en eau.
- Sociale : l'accès à l'eau pour tous.
- Economique : le retour à une gestion publique de l'eau.

Préserver l'autosuffisance en eau

Pour ne pas s'orienter vers des solutions coûteuses consistant à chercher ailleurs l'eau qui alimente la métropole, la communauté urbaine doit mettre l'accent sur la production locale d'une eau de qualité en quantité suffisante. Cela implique le respect d'une double contrainte pour la protection des champs captants :

- Confirmer le choix d'un urbanisme qui vise à conforter et reconstruire la ville sur elle-même pour préserver les

terres agricoles, de façon à garantir la quantité de la ressource

- Soutenir la conversion biologique de l'agriculture sur les champs captants, comme cela se fait déjà autour d'autres grandes métropoles européennes, afin de préserver la qualité de la ressource.

Cela implique également un meilleur entretien du réseau de façon à diminuer le taux de fuite qui représente actuellement 20% de l'eau injectée dans le réseau.

Comme toute politique durable, elle nécessite l'implication citoyenne et l'incitation au développement de bonnes pratiques, telles que la récupération de l'eau de pluie pour usages non alimentaires.

Assurer l'accès à l'eau pour tous

Pour garantir l'accès à l'eau pour tous, il convient d'adapter le prix aux capacités financières de chacun.

Cela implique :

- Une baisse significative de la part fixe de la facture d'eau qui doit permettre aux plus démunis d'avoir accès à l'eau sans difficulté.
- Une modulation sensible de la part variable par la diminution du prix des premiers m³ indispensables aux besoins vitaux et l'augmentation du prix du m³ quand la consommation s'élève, de façon à décourager le gaspillage. L'équilibre permettra de maintenir le même niveau de tarif pour les consommateurs moyens.
- Une meilleure répartition de la prise en charge de l'assainissement par l'application du principe «pollueur payeur».

Cela aura pour effet de compléter et renforcer l'objectif précédent d'autosuffisance en eau.

Organiser le retour à une gestion publique de l'eau

Nous avons pu constater, sur la métropole lilloise comme sur d'autres agglomérations, que la recherche du profit n'encourageait pas toujours les entreprises délégataires à concentrer leur attention sur le respect des objectifs précédents. Cela nous dirige même parfois vers la préconisation de mesures bien plus coûteuses. En conséquence, nous sommes défavorables au maintien d'un système de délégation de service public, et nous sommes favorables au retour vers une gestion publique de l'eau.

Les collectivités ont prouvé leur capacité à assurer correctement cette gestion pendant le siècle qui a précédé la délégation de service. Les régies publiques produisent aujourd'hui l'eau à un coût moyen inférieur à celui constaté pour les entreprises délégataires de service public.

Ensemble, la poursuite de ces trois objectifs doit éviter la réalisation des projets pharaoniques et coûteux envisagés pour l'approvisionnement en eau de la métropole, tels que notamment 55 millions d'euros pour la construction d'un aqueduc qui amènerait l'eau depuis l'Avesnois !

Gérons durables, gérons local. Ça sera meilleur pour la santé, pour la métropole, et pour le portefeuille.

JETER MOINS, TRIER PLUS, RECYCLER MIEUX POUR DEMAIN PAYER MOINS !

Dès la fin des années 80 la communauté urbaine s'est dotée d'une politique ambitieuse de valorisation des ordures ménagères. Son slogan «jeter moins, trier plus» était écolo avant l'heure. Aujourd'hui une partie de nos déchets se transforme en compost ou même en biogaz utilisé comme carburant pour les bus Transpole. Un réseau de déchetteries permet aussi la valorisation et le recyclage d'autres matières comme le bois.

Cette politique qui a fait de Lille Métropole une référence s'essouffle. La filière du réemploi n'est pas suffisamment soutenue par la communauté urbaine, les tonnages de déchets augmentent malgré la crise et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne cesse de croître servant de plus en

plus de variable d'ajustement dans le budget de Lille Métropole. Cette politique a besoin d'un nouveau pacte ayant comme objectif «jeter moins, trier plus, recycler mieux pour demain payer moins». Ecologie et pouvoir d'achat : même combat !

Réduire nos volumes de déchets.

Dès 2014 nous lancerons une grande campagne de communication sur la nécessité de jeter moins. Dès 2015, nous limiterons à un passage hebdomadaire le ramassage des ordures ménagères dans les quartiers qui bénéficient du second passage, celui-ci est une incitation à jeter plus et cela reste coûteux pour la collectivité. Les dispositifs de compost seront financièrement aidés chez les particuliers. Pour les volontaires qui ont la surface nécessaire, une poule sera donnée. Nos voisins de Mouscron ont mis en œuvre cette mesure qui produit des œufs frais et réduit les déchets organiques dans nos poubelles.



Nous proposons par ailleurs de passer d'un système de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à un système de redevance proportionnelle au poids des déchets à traiter : les expériences montrent que ce système a un impact positif rapide sur la qualité du tri, la diminution de déchets résiduels et la maîtrise des coûts. Le principe est de facturer en fonction de la quantité de déchets produite pour favoriser la réduction à la source et de facturer plus cher les déchets résiduels que les déchets triés pour inciter au recyclage

Recycler, réemployer...

Nos poubelles sont une mine d'or

Du tissu, du bois, du verre, du fer, du

plastic...etc... Et si les matières premières que nous importons de plus en plus loin se trouvaient essentiellement dans nos poubelles ? Pour les écologistes chaque bien, chaque matière doit avoir une seconde vie. C'est une ressource locale qu'il faut valoriser et qui doit se structurer comme une filière économique d'excellence. La commande publique favorisera le développement du réemploi pour en faire un secteur créateur de centaines emplois notamment dans les domaines, du textile, du bois, de la ferronnerie, du papier/carton...

Nous poursuivons le déploiement du réseau de déchetteries pour donner à cette filière les moyens de sa mutation. Nous proposerons également en complément l'extension du service d'encadrants à la demande. Nous mettrons en place un numéro vert pour la récupération des déchets amiantés des particuliers.

Payer moins : Baisse de Taxe d'Enlèvements des Ordures Ménagères (TEOM) de 10%

Des tonnages en baisse, des camions poubelles qui circulent moins, nos déchets systématiquement recyclés en nouvelles matières premières...Voilà tous les ingrédients pour baisser d'ici 5 ans de 10% la TEOM. C'est la récompense du civisme qui transforme l'habitant en acteur responsable de la politique déchet en lui donnant les moyens et les outils de jeter moins et trier plus. Nos gestes du quotidien ont un impact sur l'environnement, une politique vertueuse a besoin d'habitants responsables et engagés.

6 années d'actions

UNE POLITIQUE ESPACE NATUREL MÉTROPOLITAIN AMBITIEUSE

Nombre de grandes métropoles européennes offrent un cadre naturel de qualité et des espaces de nature importants. Lille Métropole était loin d'offrir un cadre comparable. Depuis 12 ans, il a fallu un volontarisme politique sans faille pour obtenir la prise de compétence communautaire et nous engager dans une politique de longue haleine afin de doter notre agglomération d'une ceinture verte de 10 000 ha d'espaces naturels et agricoles. Ils sont, à nos yeux aussi nécessaires pour la qualité d'une métropole durable, qu'une université, qu'un hôpital.



Lancée en 2002, la politique Espace Naturel Métropolitain s'est structuré autour de 8 projets de grands parcs périurbains terrestres et fluviaux au service de la biodiversité. **Au terme de ce mandat une bonne moitié de ces chantiers ont abouti, rencontrant un succès croissant en fréquentation comme en notoriété nationale et internationale.**

1. Dans le Val de Marque, des centaines d'hectares aménagés sont reliés entre eux, le long de la rivière, par des kilomètres de promenade, de la chaîne des lacs de Villeneuve d'Ascq aux marais de Fretin.
2. Au sud s'est agrandi le Parc de la Deûle, Grand Prix du Paysage du Conseil de l'Europe, riche désormais de plus de 500 ha, en partie reboisée. Il est le principal outil de protection de notre précieuse ressource en eau dans le secteur des champs captants. Il a été doté du centre d'interprétation faune flore de Santes, si utile à la redécouverte de la biodiversité et sur la rive gauche, de Mosaic, le jardin des Cultures doté de nouveaux jardins, dont le succès se confirme chaque année.
3. Le chantier d'aménagement des chemins et bosquets de la Plaine des Périseaux, grande de 250 ha est le premier projet de parc agricole de la métropole, conciliant lutte contre l'étalement urbain, maintien et protection de l'activité agricole et ouverture aux promenades des citoyens. Les travaux sont en cours.
4. La Basse Deûle offre un cheminement bucolique jusqu'à la Lys à proximité des Prés du Hem à Armentières. Dans quelques mois, la liaison voie verte sur berge sera ouverte jusqu'à la citadelle de Lille et la reliera à l'Escaut.
5. Le Canal de la Deûle à l'Escaut, gigantesque chantier de réhabilitation de 28 kms de voies navigables, devient un corridor écologique et un axe de reconquête urbaine avec l'arrivée des bateaux de plaisance.
6. Le Canal de Roubaix a vu son attrait renforcé par le lancement du parc de l'Union, et la concrétisation d'une prouesse de génie écologique : la friche industrielle «Péchinay-Ugine-Kuhlmann», 48 hectares pollués, dont la moitié a été «re-naturée» est désormais ouverte au grand public.
7. Aux Prés du Hem, comme au Musée de Plein Air, de nouvelles attractions et constructions ont vu le jour, renforçant leur rôle dans une offre de tourisme de proximité, si utile par temps de crise.
8. Au Nord-Ouest de notre agglomération, les projets du Parc du Val de Lys, du Ferrain et de l'Arc Nord ont été lancés. Dans la vallée de la Lys, des travaux sont en cours. Les berges des canaux et rivières, notre trame bleue, sont mobilisées pour accueillir une partie de notre réseau

de voies vertes et vélos routes. Long de 225 km, empruntant d'anciennes voies ferrées, il reliera les parcs entre eux. Déjà 120 km sont ouverts aux promeneurs, cyclistes et randonneurs.

Ces projets nécessitent une large mobilisation d'usagers, d'associations, d'agriculteurs et d'élus. Ces nombreuses réalisations montrent qu'il est possible de concilier des visions a priori contradictoires : freiner l'étalement urbain, préserver la terre agricole, ouvrir de nouveaux espaces à la promenade, renforcer la biodiversité. Par leur plébiscite, les 2,7 millions de visiteurs et promeneurs comptabilisés en 2013 nous confortent dans ces choix comme dans la conviction qu'il faut l'amplifier.

Nous avons renforcé la protection contre les pollutions

Nous avons mis fin à la prolifération des antennes relais de téléphonie mobile, et donc aux potentielles pollutions électromagnétiques. Cela a été un des actes majeurs adopté par LMCU sur propositions des élus écologistes.

Cette position courageuse est aujourd'hui citée nationalement en exemple et sert d'appui à la nouvelle loi encadrant la téléphonie mobile et a abouti à l'élaboration d'un **Schéma d'Aménagement Numérique faisant la part belle à la fibre optique.**

Riche de son passé industriel, le sous-sol de la métropole est aujourd'hui truffé de pollutions chimiques de toutes sortes. Afin de permettre la réutilisation harmonieuse de ces terrains, les élus écologistes ont activement contribué à l'élaboration du **rapport «Friches et sols pollués»**. Celui-ci a prévu une série de mesures permettant d'encadrer ce sujet et d'entrevoir un avenir plus radieux par un retour de la nature en ville.



6 ANNÉES de développement !

Un réseau de bus développé avec des nouvelles Lianes, 300 chauffeurs embauchés et 100 bus achetés, 2000 vélos en libre service déployés dans la métropole, l'autopartage avec Lilas implantés de Wavrin à Tourcoing, les rames du tramway rénovées et enfin le chantier du doublement de la ligne 1 du métro lancé mobilisant plus d'une centaine d'entreprises de la Région. Le bilan de la politique des transports est celui d'une action volontariste, c'est aussi le premier budget de Lille Métropole.

Avec plus de 170 millions de voyages par an, le réseau de transports collectifs continue d'accueillir de nouveaux usagers. Cette croissance de 5% par an n'est pas tombée du ciel. L'effort fait sur le réseau de bus a donné de la performance et donc de l'attractivité à un mode qui était trop longtemps resté le parent pauvre des transports publics de la métropole.

Côté tarifs l'évolution des prix a dû accompagner une offre en forte augmentation. Dans le même temps avec le même abonnement transpole l'avantage permettant d'être accompagné gratuitement par enfant de moins de 8 ans a été porté à deux enfants de moins de 10 ans et l'ensemble du réseau TER de la métropole est accessible depuis juillet 2010. Les jeunes ont bénéficié de baisses de tarifs importantes, notamment les lycéens dont les parents sont non imposables. Ils bénéficient d'un abonnement annuel à 9 euros.

Nous défendons la nécessité de créer une halte ferroviaire à la porte des postes en lien avec les 2 lignes de métro et le réseau de bus. A Villeneuve d'Ascq, le Pont de Bois doit aussi devenir un Pôle d'échange articulants mieux le métro à l'offre TER.



L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), partie prenante du Plan Métropolitain de Développement Économique.

En Janvier 2011 une délibération cadre où l'ESS est définie comme un modèle économique à part entière fixe un plan d'actions s'appuyant sur :

- 9 rencontres réalisées dans les territoires.
- Un rapport du conseil de développement de Lille Métropole.
- Des entretiens avec les principaux acteurs de l'ESS et avec les services de Lille Métropole.

Les objectifs stratégiques sont clairs et déclinés :

- Lille Métropole, chef de file de l'ESS, dans une stratégie d'équité territoriale.
- L'ESS, un modèle économique à développer dans une stratégie de solidarités
- Lille Métropole, vitrine publique de l'ESS, dans une stratégie de transversalité et de prise en charge de ce modèle économique par tous les pôles.

Ces axes stratégiques ont été confortés par l'évaluation.

Des résultats sont probants et notre plan a fait bouger les lignes :

- En consolidant et développant les soutiens de Lille Métropole à la création d'entreprises sociales, tant sur le plan de l'accompagnement que sur le plan de l'appui financier.
 - En mettant en place une véritable politique communautaire de l'émergence à travers la création de l'incubateur de territoire, la SCIC REPLIC, les diagnostics territoriaux de l'ESS partagés entre élus et acteurs au plus proche des huit territoires de gouvernance de Lille Métropole, la création d'un poste d'agent d'amorçage dédié aussi à l'ESS.
 - En ayant favorisé et soutenu le seul Pôle Territorial de Coopération Économique de la région Nord - Pas de Calais financé par l'Etat.
 - En diffusant les bonnes pratiques et exemples et revendiquant ces succès auprès des autres territoires.
 - En consolidant et élargissant le champ de l'appel à projet permanent «entreprendre autrement à Lille Métropole» ; tant en direction des entreprises (une cinquantaine ont été primées), qu'en direction des territoires.
 - Et en créant ou maintenant l'emploi dans ce secteur ayant mieux résisté à la crise. Nous avons atteint nos objectifs puisque 1 000 emplois ont été créés ou maintenus sur les 3 dernières années.
- Et tout cela avec un budget de 700 000 euros annuels... Celui-ci sera à développer si l'on veut poursuivre le changement d'échelle et développer une économie de proximité inscrite dans la durabilité du territoire.



**Lise Daleux
Eric Quiquet**
LILLE



Slimane Tir
ROUBAIX

EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

présente des listes à **Lille, Roubaix, Villeneuve d'Ascq** ainsi qu'à **Hem, La Madeleine, Lomme** et **Hellemmes**.

Europe Ecologie Les Verts conduit une liste d'union de la gauche à **Mouvaux**, ou porte des dynamiques citoyennes à **Loos, Wattignies, Lezennes** et **Wavrin**.

Enfin, les écologistes d'EELV sont présents sur les listes d'union à gauche dans les communes de **Tourcoing, Mons en Barœul, Marcq en Barœul, Neuville en Ferrain, Ronchin, Halluin, Saint André, Seclin, Wasquehal, Houplines, Lys lez Lannoy...**



**Bernard Despierre
Thérèse Kozlowski**
TOURCOING



Vincent Dhehin
LOMME



**Sandrine Rousseau
Pierre-Jocelyn Huyghe**
VILLENEUVE D'ASCQ



**Bernard De Veylder
Marie-Thérèse Drelon**
WASQUEHAL



Odile Vidal Sagner
MARCQ EN BAROEUL

Vos candidats pour une métropole où vivre mieux



Timothée Lebon
MONS EN BAROEUL



Jean-Luc Munro
LOOS



**Claude Pruvot
Geneviève Cresson**
HELLEMES



**Laurence Brassart
Pascal Mosbah**
LA MADELEINE



Daniel Compère
MOUVEAUX



**Bruno Bogaert
Marie Vilain**
LEZENNES



**Alain Vantrois
Karima Chouia**
HEM



**Virginie Drapier
Raphaël Vial**
RONCHIN



Hamza El Kostiti
HALLUIN



Fanny Deville Roets
NEUVILLE EN FERRAIN



Dominique Isselé
HOUPLINES



Jean-Paul Cardon
WAVRIN

EELV MÉTROPOLE

30, rue des meuniers

LILLE

03 20 78 25 72

npdc@eelv.fr

<http://vivre-mieux-a-lillemetropole.fr>